

DIVULGATION SUR LE TRADING D'INVESTISSEMENTS FRACTIONNÉS EN ACTIONS ET ETF ADMIRALS EUROPE LTD

Valide à partir du 31/01/2025

***La référence à Admirals Europe Ltd doit toujours être interprétée comme « Admirals Europe Ltd (anciennement dénommée Admiral Markets Cyprus Ltd) »**

1. Introduction

1.1. Admirals Europe Ltd (ci-après dénommée de manière interchangeable « **AM CY** », « **nous** », « **notre** » et « **nous-mêmes** ») permet à ses clients (ci-après dénommés de manière interchangeable « **vous** », « **votre** », « **vos** », « **vous-même** », « **Client** ») d'acheter certaines actions (ci-après dénommées les « **Actions** ») en portions ou fractions (ci-après dénommées les « **Actions fractionnées** »), plutôt qu'en Actions entières, ainsi que des parts de certains fonds négociés en bourse (ci-après dénommés les « **ETF** »), en parts ou fractions (ci-après dénommées « **ETF fractionnés** »), plutôt que des parts entières d'ETF. En tant que tel, AM CY vous permet de trader et/ou de réaliser des investissements fractionnés dans des actions et/ou des ETF émis en vertu des lois des États membres de l'UE et des pays tiers sous forme non fractionnée. Lorsque vous tradez des Actions fractionnées ou des ETF fractionnés, vous pouvez acquérir, par exemple, 0,4 ou 0,5 d'une Action entière ou d'une part entière d'un ETF (ceci dépendra de si vous tradez des Actions fractionnées ou des ETF fractionnés).

1.2. Ce document de divulgation est une partie indissociable de nos conditions de trading de titres. Vous comprenez que vous êtes lié par les Conditions de trading de titres en ce qui concerne le trading fractionnaire d'actions.

1.3. L'objectif de cette divulgation pour le trading d'Actions fractionnées et d'ETFs fractionnés (ci-après dénommée « **Divulgation** ») est de fournir aux Clients d'AM CY une vue d'ensemble des caractéristiques uniques, des limitations et des risques indicatifs qui sont associés au trading et à la détention d'Actions fractionnées et/ou d'ETF fractionnés (les Actions fractionnées et les ETF fractionnés seront ci-après, lorsque le contexte l'exige, collectivement dénommés les « **Investissements Fractionnés** »).

2. Exécution, Capacité de Trading, Frais

2.1. Dans le cadre de la partie Fractionnée de toute opération d'achat ou de vente, vous reconnaissez et acceptez qu'AM CY puisse agir en tant que mandant ou agent en ce qui concerne l'exécution ou l'organisation de l'exécution d'ordres et de transactions en votre nom. En outre, vous reconnaissez et acceptez que le prix auquel votre ordre est exécuté, y compris, mais sans s'y limiter, la clôture partielle de l'investissement fractionné, peut être supérieur ou inférieur à notre prix en vigueur à ce moment-là, et varier par rapport aux prix du marché cotés publiquement.

2.2. Pendant les périodes de fortes variations de prix, l'exécution de votre ordre peut être retardée et il se peut que le trading d'Investissements Fractionnés ne soit pas disponible. Si vous passez un ordre au marché dans des conditions de marché volatiles, il peut y avoir une différence significative entre la cotation que vous avez reçue avant ou au moment où vous avez passé l'ordre et le prix d'exécution que vous recevez.

2.3. Nous pouvons vous permettre d'acheter un Investissement Fractionné en montants de devises plutôt qu'en quantité. Cette possibilité est soumise à des exigences de valeur de transaction minimale que nous appliquerons et modifierons de temps à autre, de la manière et au moment que nous choisirons, de manière générale ou en ce qui concerne certains Investissements Fractionnés. Les ordres en montants en devises seront, selon que votre ordre d'achat concerne des Actions fractionnées ou des ETF fractionnés, convertis en quantités respectives d'Actions fractionnées ou d'ETF fractionnés pour être exécutés, et nous chercherons toujours à obtenir l'allocation maximale possible de vos fonds, à condition que le montant des Actions fractionnées ou ETF fractionnés ne soit pas en contradiction avec nos tailles de transaction autorisées pour les Actions fractionnées ou ETF fractionnés, et que sa valeur ne dépasse pas le montant en devises indiqué dans votre ordre. Les fonds restants seront restitués à votre solde. Pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, cette convention de conversion, le montant réel d'une transaction exécutée avec un montant en devises peut être différent du montant demandé.

2.4. AM CY consignera la quantité d'Investissements Fractionnés tradés ou autrement détenus sur un compte à deux chiffres après la virgule (« en centièmes »). En d'autres termes, la plus petite taille de contrat pour l'ouverture d'une Action fractionnée ou d'un ETF fractionné est de 0,01.

2.5. Vous reconnaissez et acceptez que AM CY dispose du pouvoir discrétionnaire exclusif et absolu de déterminer une valeur minimale d'ordre qui, si elle n'est pas respectée, entraînera le rejet de votre ordre.

2.6. AM CY appliquera généralement les mêmes frais que ceux qui s'appliquent de temps à autre dans le cadre de notre condition de trading de titres, mais nous pouvons, par le biais d'une notification écrite préalable, modifier les frais applicables au trading des Investissements Fractionnés.

3. Relation de confiance

3.1. Lorsque vous achetez des actions fractionnées auprès de AM CY, celle-ci détient les actions fractionnées en fiducie pour le compte du client qui est considéré comme le bénéficiaire des actions dans la proportion correspondante à la participation d'investissement du client et/ou à l'exposition fractionnée convenue du client aux actions. Le Client comprend en outre que la ou les actions fractionnées peuvent être détenues sous forme de fiducie dans une structure directe ou dans une chaîne intermédiée, AM CY détenant les actions en tant qu'agent et/ou intermédiaire. En outre, dans les cas où le droit applicable à l'émetteur des actions ne prévoit pas l'émission d'actions fractionnées et/ou d'investissements fractionnés sur des actions, la propriété légale des actions sera détenue par AM CY, mais AM CY détiendra en fiducie pour le client la proportion correspondant à l'exposition fractionnée convenue du client aux actions.

3.2. Lorsqu'un client effectue des transactions d'actions par le biais de AM CY, il y a deux composantes à prendre en compte : a) le volume d'actions entières, où AM CY agit en tant qu'agent, les actions étant enregistrées au nom du courtier intermédiaire ou du dépositaire tiers ; b) les investissements fractionnés, où AM CY peut agir soit en tant que mandant, soit en tant qu'agent vis-à-vis du client en ce qui concerne les investissements fractionnés. AM CY ne détient que les actions fractionnées en fiducie pour le compte des clients qui sont considérés comme les bénéficiaires de cette exposition fractionnée proportionnellement à leur participation financière, tandis que l'action entière reste enregistrée au nom des détenteurs/dépositaires de nomination respectifs.

4. Types d'Ordres Disponibles

AM CY n'acceptera que certains types d'ordres pour les Investissements Fractionnés (par exemple, les ordres au marché, les ordres limites, les ordres stop, les ordres stop limite, etc.). Dans le cas où un client choisit de placer un ordre¹ limite non commercialisable ou « unmarketable » avec un Investissement Fractionné, la partie fractionnée peut ne pas être exécutée jusqu'à ce que l'ordre devienne commercialisable ou « marketable » (et peut donc ne pas être exécuté du tout), même si l'ordre aurait pu être exécuté plus tôt s'il avait été soumis pour une Action fractionnée ou un ETF fractionné entier.

5. Dividendes

Certains Investissements Fractionnés peuvent verser des dividendes. Dans le cas où la devise du dividende payable est différente de la devise de base de votre compte, nous convertirons la devise de ce dividende dans la devise de base de votre compte. Le montant du dividende payable pour votre position sur une action fractionnée ou un ETF fractionné doit être supérieur ou égal à 0,01 de la devise de base de votre compte afin d'être crédité sur ce compte. AM CY n'offre pas de programme de réinvestissement des dividendes, et tout dividende proportionnel reçu nécessitera que vous passiez un ordre pour investir ces fonds.

6. Opérations d'Entreprise

Sous réserve de la limitation indiquée au paragraphe 6 ci-dessous, les investissements fractionnés peuvent être éligibles pour participer normalement à des opérations obligatoires d'entreprise telles que des divisions d'actions (split), des fusions, des scissions ou toute autre opération. Lorsque cela est possible, AM CY distribuera les intérêts au prorata de la participation, y compris les investissements fractionnés (en fonction de l'investissement fractionné dans lequel vous êtes impliqué). En raison de la nature imprévisible des opérations d'entreprise, il peut se produire des situations qui ne sont pas décrites dans le présent document. En règle générale, ces situations seront traitées conformément aux concepts applicables aux dividendes et aux réorganisations. Les intérêts seront divisés et distribués, dans la mesure du possible, au prorata de votre participation. Nonobstant ce qui précède, ces situations sont dans tous les cas soumises aux conditions contenues dans les documents préparés par l'émetteur décrivant l'opération d'entreprise, ainsi qu'aux politiques et procédures applicables d'AM CY, qui peuvent aboutir à un résultat différent de celui décrit ci-dessus.

7. Droits de Vote

Les clients ne disposeront d'aucun droit de vote pour les investissements fractionnés détenus sur leur compte et ne seront pas en mesure d'effectuer des choix volontaires sur toute opération d'entreprise (y compris, sans s'y limiter, toute offre publique d'achat ou offre de droits) en ce qui concerne ces Investissements Fractionnés.

8. Transférabilité

L'autorisation d'investissement fractionné et/ou d'exposition à des actions entières par AM CY au client n'affecte pas la qualification des actions en tant que valeurs mobilières transférables. Cependant, le Client comprend que tout transfert concernant les investissements fractionnés n'est pas autorisé et que tout transfert des composants fractionnés est interdit.

9. Considérations Additionnelles

9.1. Lorsque vous effectuez du trading sur des Instruments Fractionnés, vous reconnaissez et acceptez que les conditions de notre accord de trading de titres s'appliquent, sauf dans la mesure où elles entrent en conflit avec les dispositions de la Divulgateion, auquel cas ce sont les dispositions applicables de la Divulgateion qui s'appliqueront.

9.2. AM CY peut modifier la Divulgateion de temps à autre. Toute modification entrera en vigueur cinq (5) jours ouvrables après la date de notification par email ou la date de publication sur le site web d'AM CY (la date la plus ancienne étant retenue). La poursuite de l'utilisation des services après la date d'entrée en vigueur constitue l'acceptation des conditions révisées.

9.3. Le trading comporte des risques, y compris la perte potentielle de la totalité de votre investissement, et les performances passées ne constituent pas une indication ou une garantie des résultats futurs. Le trading de tout investissement fractionné comporte des risques et des limitations uniques, tels que (mais sans s'y limiter) le fait que les actions fractionnées peuvent avoir des droits différents de ceux des parts d'actions entières. Vous devez prendre connaissance des risques et des limitations et vous assurer que vous les comprenez avant de vous engager dans le trading de tout investissement fractionné. Vous devez utiliser toute information recueillie à partir de la Divulgateion, ainsi que nos informations sur les risques et les conditions générales pertinentes, uniquement comme point de départ pour vos propres recherches et décisions d'investissement indépendantes.

¹Les ordres « unmarketable » sont des ordres limites d'achat et de vente dont le prix limite est inférieur ou supérieur au cours actuel du marché. Un ordre d'achat à limite « unmarketable » est assorti d'un prix limite inférieur au cours vendeur actuel sur le marché. Inversement, un ordre de vente à limite « unmarketable » aurait un prix limite supérieur à l'offre actuelle sur le marché.